

Rapport de stage effectué au Ministère des Affaires

Etrangères à Kinshasa

par Diane NGALULA TSHIBAMBA

Université de Kinshasa

Traductions: Original: [fr](#) Source:

[Disponible en mode
multipage](#)

AVANT PROPOS

La loi organique réglementant l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo autorise aux finaliste de premier cycle des Sciences Sociales, politiques et administratives du département des relations internationales d'effectuer un stage dans les services public, parapublics et privés gérant des activités d'intérêts public. C'est dans cette optique que notre choix avait porté sur le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale.

C'est ainsi nous profitons de cette opportunité pour adresser nos remerciement à son Excellence Monsieur Léonard NGOY LULU , Directeur-Chef de service Afrique et Moyen Orient pour nous avoir reçu dans sa direction par le biais des ses services en place afin d'effectuer notre stage.

Nous exprimons également notre gratitude à Monsieur TSHIMANGA BAKALEJA KUAMBA, chef de division des organisations Africaines à caractère politique ainsi que qu'à ses collaborateurs tel que Monsieur ANATOL BOKEMPOSILA, Mademoiselle Mireille LIABA, Madame TSHIBOLA et Monsieur KABILA.

Enfin nous saisissons cette occasion pour remercier énormément tous les agents de la Directions Afrique et Moyen Orient.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions régissant l'enseignement supérieur universitaire et la recherche scientifique en République Démocratique du Congo, la formation de l'étudiant en fin de premier cycle est systématiquement complétée par un stage pratique de trente jours dans des services publics ou privés de la place gérant une activité d'intérêt général. D'où notre passage au sein du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale nous permettra de concilier les enseignements théorique acquis durant notre cursus universitaire avec la pratique sur terrain.

Entant étudiante en relation internationale et diplomate en devenir, notre choix, qui a porté sur le dit Ministère plus précisément dans la Direction Afrique et Moyen - Orient, et qui a duré d'une période allant du 18 Décembre 2006 au 31 Janvier 2007 sous l'encadrement du Chef de Division, Monsieur TSHIMANGA BAKALEJA KUAMBA, va nous être très bénéfique dans la mesure où il nous permet de connaître et de comprendre les Relations qu'entretiennent la république Démocratique du Congo avec les autres acteurs des relations internationales , à savoir les Etats et organisations d'Afrique et Moyen - Orient.

Ce rapport comprend deux chapitres. Le premier chapitre présente le Ministère des Affaires

Étrangères et de la Coopération Internationale, et le second s'attellera sur le déroulement du stage au sein de la Direction Afrique et Moyen Orient.

CHAPITRE PREMIER PRESENTATION DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale est chargé comme dans tout pays du monde de la politique extérieure du pays.

SECTION I. HISTORIQUE ET SITUATION GEOGRAPHIQUE

§ 1. HISTORIQUE

Le Ministère a commencé avant l'indépendance déjà le 23 juin 1960 sous la dénomination du Ministère des Affaires Etrangères , du Commerce Extérieur et de la Coopération Internationale, dirigé à l'époque par le ministre de tutelle Justin Marie BOMBOKO. En 1973 le Ministère acquiert la dénomination « *Affaires Etrangères et de la Coopération Internationales* ». Au paravant il y avait un seul ministre et un seul vice-ministre pour les deux départements, en 1988 le feu Président MOBUTU, en vue de donner un poste à son fils NIWA, divisera ce ministère et deux départements, à savoir : le département des affaires étrangères d'une part et de l'autre part, le département de la coopération internationale. Quelques années plus tard les deux départements vont de nouveau être réunis sous la dénomination MINAFFECI, tout ayant un vice- ministre à la Coopération internationale.

Depuis sa création ce ministère a connu successivement les Ministres dont les noms et mandats ci - dessous :

1. Justin BOMOKO :1960 1963

2. MABIKA KALANDA : 1963 - 1964

3. TSHIOMBE MOISE : 1964 - 1965

4. KAMITATU Cleophas : 1965(1 mois seulement)

5. Justin Marie BOMOKO : 1965 - 1969

6. ADOULA Cyrille : 1969 - 1970

7. MOBUTU 1970(10 mois)

8. CARDOZO MARIO : 1970 - 1972

9. NGUZ-A-KARLI-BOND : 1972-1974 ;1976-1977 ;1979-180

10. UMBA-AL-LUTETE :1975-1976 ;1977-1979

11. MANDUNGU BULA NYATI :197 -1976

12. YNONGO-LOKONGA :1980 - 1981

13. KENGO WA DONDO(3 mandats)

14. MOKOLO WA POMBO(1 mandat)

15. LUNDA BULULU(3 mandats)

16. KAMANDA WA KAMANDA(2 mandats)

17. MANDUNGU BULA NYATI (1 mandat)

17. MANDUNGU(2 mandats)

18. EKULA(1 mandat)

19. INONGO SAKOMBI(1 mandat)

20. MUSHEKWA(1 mandat)

21. BIZIMA KAHARA(1 mandat)

22. SHE OKITUNDU(1 mandat)

23. ANTOINE GHONDA(1 mandat)

24. RAMAZANI BAYA(actuel ministre)

§ 2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Jadis abritant les bâtiments de huitième armée dans la commune de Mont-Ngaliema, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale est actuellement situé dans la commune de la Gombe.

Le cabinet du Ministre , du vice ministre des affaires étrangères ainsi que celui du secrétaire général aux affaires étrangères sont situés sur l'avenue Père BOKA aux confins du Palais de la justice, de la Banque Centrale du Congo et du Lycée BOSANGANI. Et celui du vice ministre de la coopération internationale et du secrétaire général à la Coopération internationale quant eux sont situé au croisement des avenues de la Justice et Batetela à la commune de la Gombe à l'enceinte du bâtiment administratif de la société Nationale d'électricité(SNEL).

SECTION II. STRUCTURE ET ORGANISATION

§ 1. SUR LE PLAN POLITIQUE

a. Ministre

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale est celui qui dirige la politique extérieure du pays en dehors du chef de l'état. il participe aux différentes négociations des traités et accords internationaux. Il est assisté dans l'exercice de ses fonctions par deux vices ministres et son indice est 130.A

b. Les vice ministres

Nous signalons qu'il y a un vice ministre aux affaires étrangères et un vice ministre à la coopération internationale, tous deux assistent le ministre dans la réalisation de ses fonctions. En ce qui concerne la fonction de tout un chacun, conformément au décret-loi celui du département des affaires étrangères gère des questions purement politique et diplomatiques, et celui du département de la coopération internationale traite des questions économiques et commerciales ou financières. Cela n'exclut pas que tous deux gèrent aussi des questions socioculturelle.

§ 2. SUR LE PLAN ADMINISTRATIF

a. Les secrétariats généraux.

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale s'appuie sur deux catégories des services ci-après : les services centraux entre autre(administration centrale) et les services extérieures (ambassades et consulats). L'administration générale est supervisée par un Secrétaire Général. Ce dernier est le numéro un de l'administration du ministère des affaires étrangères seulement, et son indice est le 134. Ses locaux sont au 6^{ième} niveau. Il est

secondé par le assistants ci-après :

§ Assistant principal : le coordonnateur du secrétaire général

§ Assistant chargé des questions politiques

§ Assistant chargé des courriers

§ Assistant chargé du protocole.

Ils sont tous agents.

Les services extérieurs sont régis par un statut particulier dit : » Statut du corps diplomatique de la république » créé en 1961. Notons aussi que la cellule des Ambassadeurs : c'est un bureau où l'on retrouve à la fois les ambassadeurs et les directeurs, pour les uns et pour les autres. Il dispose d'huissier et d'un chauffeur.

b. Les Directions

Le Secrétariat Général du département des affaires et étrangères dépend des 13 directions, à savoir :

1. Direction des services généraux
2. Direction des affaire juridique et contentieuses
3. Direction de l'inspection de corps diplomatique et consulaire
4. Direction de la Chancellerie et litige
5. Direction d'études, recherches, presse et planification
6. Direction du protocole d'Etat
7. Direction Afrique et moyen Orient
8. Direction Europe
9. Direction Amérique, Asie et Océanie
10. Direction des organisations Internationales
11. Directions de la Francophonie
12. Direction des transmissions
13. Direction des congolais de l'étranger

Bien qu'ayant effectué notre stage dans la direction Afrique et Moyen orient, cela n'exclut pas que nous puissions présenter superficiellement l'architecture et les fonctions de chacune de direction :

1. Direction des services généraux

Son indice est le 131.1. notons que le point 1 est juste pour faire le retranchement du secrétaire général. Elle se trouve au deuxième niveau et s'occupe du personne. Sachons qu'il y a deux sortes des personnels, à savoir :

§ Les personnels internes : ceux ci se retrouvant ou travaillant à l'intérieur du pays

§ Le personnels externes : ceux qui travail à l'étranger ou à l'extérieur du pays(ambassade)

pays(ambassade)

2. Direction des services généraux

Cette direction s'occupe de la préparation des documents de ratification, par exemple lorsque la République démocratique du Congo veut entreprendre des relations avec d'autre pays. Son indice est le 131.2. elle se situe au premier niveau du bâtiment des affaires étrangères.

3. Direction de l'inspection de corps diplomatique et consulaires

Elle a pour mission de faire le contrôle administratif et financier de nos ambassade et consulats au monde. Elle comptabilise et elle faite le bilan du déroulement du ministère.

4. Direction de la chancellerie et litige

Elle se situe au rez de chassé et une partie au premier niveau. Son indice est le 131.4. elle a la responsabilité de l'octroi des documents qui doivent être utiliser à l'étranger c'est à dire les passeports.

Notons en passant qu'il y a trois sortes de passeports, à savoir :

Ø Le passeport diplomatique : couvert de bleu, il est un document d'identité que tout citoyen doit avoir lorsqu'il veut effectuer un voyage à l'étranger. il s'achète.

Ø Le passeport de service : on l'octroi qu'aux seuls fonctionnaires de l'État lorsqu'il veulent effectuer une mission de services à l'étranger.

Ø Le passeport diplomatique : sa couverture est rouge bordeaux, il est octroyé seulement au Ministre, chef d'État ou à toute personne investie d'une mission spéciale de chef d'État.

A titre de remarque, tous les trois passeports ont une duré de trois ans deux fois renouvelables, ils ont le même indications à l'intérieur mais la seule réside au niveau de leur octroi. Le passeport diplomatique et de service ne sortent qu'avec un ordre de mission, une autorisation ou pour la légalisation de document.

5. Direction d'études, recherches , presse et planification

Elle s'occupe de l'étude et l'analyse de tout le problème qui se pose au ministère des affaires étrangères et s'occupe encore de l'avenir structure et fonctionnel du ministère des affaires étrangères. Son indice est 131.5

6. Direction du protocole d'État

Son indice est le 131.6. elle gère les rapports et les relations qui existent entre la république Démocratique du Congo et les missions diplomatiques accréditées en RDC. Elle s'occupe aussi de la gestion de cérémonie officielles qui intéressent la RDC et les missions diplomatiques et elle gère toutes la personnalités officielles qui viennent à la RDC.

7. Direction Afrique et Moyen orient.

Cette direction traité des rapports diplomatiques, économiques et des coopérations qui existent entre d'une part la RDC et les Etats africains ainsi que ceux du Moyen Orient et d'autre part des rapports entre la RDC avec les organisations qui se trouvent an Afrique. Son indice est le 131.7

8. Direction Europe

Son indice est le 131.8. Elle gère la politique, la diplomatie , l'économie et la coopération qui existent entre la RDC et les Etats européens d'une part et d'autre

part des toutes les organisations européennes.

9. Direction Amérique, Asie et Océanie

Son indice est le 131.9. elle s'occupe des rapports politique, diplomatique , l'économique et de la coopération qui existent entre la RDC et les Etats d'Amérique, d'Asie et d'Océanie, d'une part et d'autre part de toutes les organisations qui se trouvent en Amérique, en Asie et en Océanie.

10. Direction des organisations internationales

Elle traite des dossiers portant sur les rapports entre la RDC et les organisations internationaux d'une part et de l'autre part les institutions spécialisées. Elle a pour mission de bénéficier la RD au regard des Etats membres. Son indice est le 131.10

11. Direction de la francophonie

Son indice est le 131.11. Elle traite des dossiers qui mettent en rapport la RDC avec les pays membres de la francophonie.

12. Direction des transmissions

Elle s'occupe des échanges des courriers entre les ministères des affaires étrangères et nos ambassades et consulats au moyen de l'Internet. son indice est le 131.12

13. Direction des congolais de l'étranger

Son indice est le 131.13. Cette direction est crée par l'arrêté inter -ministériel n° 130 /CAB/MINAFFECI/0/4 du 13 juillet 2006 portant création de l'organisation et fonctionnement de la direction de l'étranger. Elle a été crée pour mettre au congolais de bien gérer à l'étranger.

ORGANIGRAMME DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

MINISTRE

Vice ministre aux affaires étrangères

Secrétaire général aux affaires Etrangères

Direction des services généraux

Direction des affaires juridiques

Direction de l'inspection des postes diplomatiques

Direction de la chancellerie et litige

Direction des études, planification et Presse

Direction du protocole d'Etat

Direction Afrique et Moyen Orient

Direction Europe

Direction Amérique, Asie et Océanie

Direction des organisations internationales

Direction des organisations internationales

Direction de la francophonie

Direction de la transmission

Direction de congolais de l'étranger

Vice ministre à la Coopération Internationale

Secrétaire général à la Coopération internationale

Directions des services généraux

Directions de la coopération bilatérales avec les pays du Sud

Direction d'études et services

Direction de la coopération bilatérale avec les pays du Nord.

Direction de la coopération

Multi latérale

CHAPITRE DEUXIEME DEROULEMENT DU SATGE A LA DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN - ORIENT

La direction Afrique et moyen orient a un directeur au nom de NGOY LULU. elle est situé au 3^{ème} niveau . Elle a trois divisions qui à leurs tours sont subdivisées en dix bureaux dans lesquels nous avons effectuer notre stage durant rente jours. Nous avons eu passer dans chacun de bureaux trois jours d'encadrement.

SECTION I. RÔLE DE LA DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN ORIENT

La direction Afrique et Moyen Orient a pour rôle de gérer des rapports diplomatique, économiques et de coopérations qui existent d'une pat entre la RDC et les Etats africains ainsi que ceux du Moyen Orient et d'autre part des rapports qui unissent la RDC avec les organisations sui se trouvent en Afrique.

SECTION II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION.

§ 1. ORGANISATION

La direction Afrique et Moyen - Orient comprend trois divisions , à savoir :

La 1^{ère} Division qui a en son sein quatre bureaux :

§ Bureau de l'Afrique centrale,

§ bureau Australe,

§ bureau Orientale

§ bureau de la CPEGL(RWANDA ET BURUNDI)

La 2^{ème} Division : s'occupe de trois bureaux

§ Bureau de l'Afrique du Nord,

§ Bureau Occidentale

§ Bureau Occidentale ,

§ Bureau moyen Orient

La 3^{ème} Division : qui s'occupe des organisations africaines continentales et régionales.

§ Organisation à caractère politique

§ Organisation à caractère économique

§ Organisation à caractère scientifique, technique et socioculturelle

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION AFRIQUE ET MOYEN ORIENT

Directeur chef de service

Coordonnateur et secrétaire de la direction

1er Division

Afrique Centrale, Orientale et CEPEGL

1^{er} bureau

Afrique Centrale

2^{ème} bureau

Afrique Orientale

3^{ème} Bureau

Afrique Australe

2^{ème} Division

Afrique du Nord, Ouest et Moyen Orient

1^{er} Bureau

Afrique du Nord

2^{ème} Bureau

Afrique Occidentale

3^{ème} Division

Organisation Continentales et Sous régionales africaines

1er Bureau

Organisation a caractère politique ou bureau de l'UA

2^{ème} Bureau

Organisation a caractère économique

4^{ème} Bureau

ESPACE CPEGL

ESTABLISHMENT

3^{ème} Bureau

Moyen Orient

3^{ème} Bureau

Organisation Technique et social culturel

§ 2. FONCTIONNEMENT**I. DIVISION AFRIQUE CENTRALE, ORIENTALE, AUSTRALE ET LA CEPEGL****A. BUREAU : AFRIQUE CENTRALE**

C'est le premier bureau de la première division. Il est supervisé par un chef de bureau au nom de KINYAMBA. Ce dernier travail avec trois collaborateurs. E bureau s'occupe de la gestion de dossier de relations politique, diplomatique et de coopération qu'entretiennent la RDC et les pays d'Afrique central ci-après : République centre Africaines, Cameroun, Gabon, Angola, le Tchad, Conga Brazza.

Ce bureau traite ces dossiers dans la manière dont ils leurs arrivent. Ce bureau traite aussi des relations bilatérales entre la RDC et les pays d'Afrique Centrale déjà cités.

1. État de relation entre la RDC et la RCA

a. Relations diplomatiques : les deux pays ont ouvert leurs ambassadeurs d'abord au niveau des chargées d'affaires en 1966 et ensuite au niveau des Ambassades en 1970. L'actuel Ambassadeurs de la république Démocratique du Congo en République Centre Africaine est monsieur le professeur Gaspard MUGARUKA BIN MUBIBI en juin 2002.

b. Sur le plan politique :

Les deux pays entretiennent des bonnes relations qui se sont traduits par nombreuses visites des chefs d'Etats et des hautes personnalités de deux pays.

c. Relations de coopération entre les deux pays fonctionnent autour de la grande commission mixte (RDC et RCA). La création de cette grande commission mixte avait pour mission la redynamisation de la coopération entre les deux pays.

Cette grande commission mixte à eu organiser deux sessions :

La première a eu lieu à Kinshasa du 08 au 12 Août 1983

La seconde session a eu lieu à Bangui du 16 au 18 mars 1987.

Les principaux accords signés sont les suivants :

L'accord culturel signé à Kinshasa le 18 Aout 1996

L'Accord relatif aux échanges commerciaux signés le 18 août 1996.

Le protocole d'accord relatif à l'ouverture d'une liaison : direction de télécommunication entre Bangui et Kinshasa, le 13 mars à Kinshasa

L'accord général de coopération économique, technique, scientifiques et socio culturelle, le 11 novembre 1967 à Kinshasa.

Les relations entre la RDC et la RCA sont bonnes à travers les miroirs que reflètent leurs

Ambassades respectives. Les deux Etats sont membres de l'Union Africaine, ensuite membre de l'Union des Etats Afrique Centrale et enfin sont ensemble dans des nombreuses commissions des Nations Unies. Ainsi, ils sont tenus à renforcer leurs coopérations.

2. Etats des relations entre la RDC et GABON

a. Sur le plan diplomatique

Les deux Etats entretiennent des relations diplomatiques au niveau des Ambassades depuis 1970 présentement, Madame Marie Hélène MATHEYBO est ambassadrice de la RDC à Libreville alors que le Gabon est représenté en RDC par son Excellence Michael MANONGU, ambassadeur extraordinaire

b. Sur le plan politique

Les relations sont bonnes entre les deux pays. Le président OMAR BONGO était le doyen des chefs d'Etats dans la sous région Afrique centrale. Ses bons offices sont souvent sollicités par ces pères africains. C'est dans cet optique qu'il avait offert sa médiation à un moment donné pour résoudre pacifiquement la crise en RDC regroupant les acteurs politiques congolais.

c. Les relations de coopération

Elle se développe dans le cadre de la grande commission mixte ainsi que dans le cadre de la communauté économique des Etats d'Afrique centrale CEEC dont le siège est à Libreville. Cependant, les accords signés entre les Etats sont les suivants :

§ L'accord culturel à Libreville, le 03 mai 1972 ;

§ L'accord douanier

§ L'accord de coopération économique, technique, scientifique et socioculturelle.

Après avoir lu et analysé ce dossier, nous avons tiré la conclusion que depuis plusieurs années les relations de coopération entre le Gabon et la RDC se portent à merveille.

3. Etat des relations entre la RDC et le Tchad

a. Relation diplomatique

La RDC et le TCHAD entretiennent des relations diplomatiques depuis 1969. Ils ont ouvert respectivement leurs ambassades en Avril 1969 pour la RDC et en Juin 1961 pour le Tchad.

b. Relation de coopération

Elle se développe au niveau de la commission mixte entre la RDC et le Tchad, dont la session ordinaire inaugurale s'est tenue à Ndjamena du 03 au 06 Novembre 1987.

§ Accord sur le transport aérien ;

§ Le protocole d'accord portant création et fonctionnement de la grande commission mixte entre la RDC et le Tchad.

§ Accord de coopération économique, technique, scientifique et socioculturels

De l'analyse de ce dossier, il ressort donc que la RDC et le Tchad sont appelés à se développer et à promouvoir une coopération mutuellement avantageuse. Ils sont d'ailleurs tous membres de la CEAC et de l'UA.

B. BUREAU AFRIQUE ORIENTALE

Il est le deuxième bureau de la division. C'est le bureau traite les relations bilatérale entre la RDC et les pays de l'Afrique de l'Est notamment : le Kenya, le soudan, l'Ethiopie, la somalie la Tanzanie et l'Ouganda, mais nous allons parlé que des la Tanzanie et l'Ouganda.

Ce bureau est dirigé par Monsieur EMILE qui a le grade de chef de bureau. Dans ce bureau, il est question d'étudier les dossiers sur les relations qu'entretiennent la RDC et quelques pays de cette sous région.

1. Etats de relation entre la RDC et les pays de l'Afrique oriental.

a. Relations de coopération entre la RDC et al Tanzanie

La RDC coopère normalement avec la Tanzanie, les deux pays ont aussi signé des accords, à savoir :

§ L'accord de coopération économique, technique, culturelle et sociale signé à

Dar - en - Salam, le 24 février 1982

§ L'accord commercial signé à Kinshasa, le 13 Octobre 1980

La deuxième session de la grande commission mixte de la coopération entre la RDC et la Tanzanie s'est tenue à Kinshasa du 21 janvier 2002.

De l'analyse de dossier, il ressort que la RDC et la tanzanien entretiennent des bonnes relations bilatérale, bien que au cours des travaux de la grande commission mixte, il y a eu un grand problème d'incompréhension entre les deux nations sur la coopération en matière de l'éducation car au moment ou la Tanzanie ne voulait pas qu'au dérange son école consulaire se trouvait à kigoma (Tanzanie), consulaire de la RDC n'a pris le nom de l' école Francophone.

b. Etats des relations entre la RDC et l'Ouganda.

L'Ouganda est cité comme l'un des pays agresseurs de la RDC, mais la RDC négocie avec l'Ouganda dans le cadre de l'accord de LUSAKA. Cependant les relations entre les deux pays ne sont pas au beau fixe. Toutefois, notre Ambassade à Kampala reste opérationnelle pour des raisons stratégique. Par contre l'Ouganda a fermé sa mission diplomatique à Kinshasa dès le début de l'hostilité à Kinshasa soit le 2 Août 1998.

c. Etat de relation entre la RDC et le Soudan

a. Les relations entre diplomatique et politiques

Elles remonte depuis la session des deux pays indépendance et c'était concrétise par l'ouverture des ambassades a Kinshasa et a Khartoum. Présentement ces relations sont au beau fixe c'est la réciprocité de représentation diplomatique.

b. Sur le plan politique.

Il fut par moment difficile voir entacher de suspicion sur la RDC ; cette situation était du a la présence de outsider, or la loi de frontière i ;pulsion depuis le changement de régime intervenu le 17 mai 1997.

c. Les relations coopérations

Les deux pays entretiennent des relations multi-sectorielles concernent le domaine ci après : la politique et sécurité économique et commerce, culture et sécurité, sociale,....

NB : ces relations ont pour base les accords de coopérations conclu suivant.

§ Convention générale de coopération économique technique scientifique et culturelle signait un accord bilatérale d'administratif d'assistance mutuel en matière de douane 1983.

§ Convention consulaire en 1992

§ Accord particulière portant organisation frontalière et coopération de douane 1992.

§ Accord relatif a la convention des ressources naturelles et luttés contre Braconnage 1992.

§ Protocole d'accord portant commission spéciales mixte en met de commerce 1992.

Après l'étude nous concluons que le Soudan constitue actuellement pays voisins sure lequel la RDC devrait compter et nouer la coopération bilatérale puissante aussi mutuellement

d. Etats de relations entre la RDC et l'Ethiopie

a. Les relations diplomatiques

Depuis 1974 les ressources diplomatiques remontent jusqu'à la chute de l'empereur HAIECELACHIR, les deux pays entretiennent d'excellentes relations. L'Ethiopie ferme son Ambassade en RDC à la suite de deuxième pillage de 1991. depuis le changement des régimes intervenus le 17 mai 1997. L'Ambassade de la RDC à Addis-Abeba tenu par un chargé d'affaires ai en sa tête a eu un nouvel ambassadeur en personne de monsieur MAPANGU KIMESHNGA.

b. Les relations politiques

Le Président MOBUTU qui effectue un visite en Ethiopie du 07 au 10 octobre 1972 ; il avait participé en janvier 1976 au sommet extraordinaire sur l'affaire anglaise organisé à Addis-Abeba, l'empereur HAELECELACIER était venu à Kinshasa en 1967, dans le cadre du sommet de l'OUA en 1971 et dans le cadre de la commission des sages sous le régime de Mengistu, les relations se sont quelques peu assombries suites aux prises des positions du président éthiopien actuellement les relations politiques sont normales et même privilégiées au niveau des instances supérieur des deux pays. Comme preuves la tenu des réunions préparatoires aux assises du dialogues inter congolais à Addis-Abeba en 2002.

c. Les relation coopération

Au niveau bilatéral ses relations se sont développer au sein des inégalités d'accord de coopération signé sous les régimes des empereurs et égales dans le domaine ci-après :

§ accords d'assistance militaires , signé à Addis-Abeba le 12 juillet 1967 relatif au transport aérien entre la RDC et l'Ethiopie signé à Addis-Abeba le 10 Octobre 1973. donc en conclusion la coopération entre les deux pays est relancé par la reprise de la réunion de commission mixte.

Au titre de conclusion, l'évolution des relations qu'entretiennent ces deux pays sont bonnes, l'Ambassade de la RDC à Addis-Abeba semble avoir plus fonctionné par les actions de l'Union Africaines et de la CEA que par les activités de la coopération bilatérales. L'amélioration actuelle du climat politique entre les deux pays en profite pour relancer du climat de coopération bilatérales.

e. Etat des relations entre la RD et l'Ouganda

L'Ouganda est cité comme l'un des pays agresseurs de la RDC mais la RDC négocie avec l'Ouganda dans le cadre de l'accord de LUSAKA. Cependant les relations entre les deux pays ne sont pas au beau fixe. Toutefois notre Ambassade à Kampala reste opération pour des raisons stratégiques. Par contre l'Ouganda a fermé sa mission diplomatique à Kinshasa dès le début de l'Hostilité à Kinshasa soit le 02 Août 1998.

C. LE BUREAU : AFRIQUE AUSTRALE

La RDC entretient des relations de coopérations avec les pays d'Afrique Australe à savoir le Malawi, le Botswana, la Namibie, le Lesotho, la Zambie, la Mozambique et le Swaziland.

D. LE BUREAU RWANDA, BURUNDI, RDC (ESPACE CEPEGL

1. Histoire

C'est la communauté économique des pays de grand lac s, crée en 1976 elle vient après la tripartite, elle avait comme objectif le développement de leur économie , la sécurité des biens et des personnes, le but principale était d'une organisation de développement économique et sociale.

La Belgique a colonisé les trois pays. Elle a gouverné la RDC et exploité tous les trois pays, la Belgique a utilisé la RDC à travers la main d'oeuvre Rwandaise et Burundaise. C'est au lendemain de l'indépendance que ces trois pays se sont accordés pour développer leur économie.

Le secrétariat exécutif s'est retrouvait dans un programme inexistant

Le Rwanda ne pouvait plus être en relation avec la RDC et le Secrétariat a fonctionné avec le personnel réduit à cause du conflit entre ces deux Etats, le manque de finances, on restreint le membre du personnel et sont siége fut à Giseni au Rwanda. Ces relations sont à bases sur les intérêts congolais à l'intérieur. Elle avait beaucoup d'intérêt en commun au centre de plusieurs accord. Elle fonctionnait au niveau centrale avec les ministres de la fonction publique ou de la coopération internationale et elle fonctionnait aussi au sommet de chef d'Etat.

2. Obstacle pour la relance de la CEPGL

§ Connaître d'abord ce qui est à la base de la crise avant de signer un accord

§ La RDC pose ses conditions à savoir les respects de ses frontières

§ Respect des priorités et des règles de gestions des riches naturelles et du sous sol

§ Des contentieux non encore réglé entre ces pays.

3. Cause de l'essoufflement de la CEPGL

§ Manque de la participation active de la population

§ Mise en place de CEPGL

§ Prolifération de communauté économique.

4. Moyens de relance de la CEPGL

En ce qui concerne spécifiquement la sous-région des Grands Lacs et la relance de CEPGL, la Belgique et l'union européenne pensent que la question est liée à la sécurité et à l'énergie sont prioritaires. En fait, dans le renflouage de la CEPGL, le Burundi et le Rwanda verront une opportunité de résoudre leur problème énergétique, à travers la réhabilitation de plusieurs centrales hydroélectriques et l'exploitation du gaz méthane du lac Kivu, tandis que pour la république démocratique du Congo, le projet revêt essentiellement une dimension sécuritaire.

II. LA DEUXIEME DIVISION : AFRIQUE DU NORD, OCCIDENTALE

ET LE MOYEN ORIENT.

Cette deuxième divisons est divisé en trois bureaux notamment : le bureau Afrique du nord, le bureau Afrique occidentale et le Bureau moyen Orient

le bureau Afrique occidentale et le Bureau moyen Orient.

A. LE BUREAU AFRIQUE DU NORD

C'est le premier bureau de la deuxième division, il est dirigé par mademoiselle Mireille LIABA. Ce bureau traite les relations entre la RDC et la Tunisie, l'Algérie, la Maroc, la Libye, l'Egypte. Ce bureau traite aussi des dossiers relatifs à l'état des relations entre la RDC et ces pays énumérées ci haut.

1. Etat des relations entre la RD et les pays de l'Afrique du Nord

a. Etat des relations entre la RDC et l'Algérie

C'est depuis 1963 que la RDC entretient les relations diplomatiques avec l'Algérie. Celle ci offre chaque année un contrat des 25 bourses d'études à la jeunesse congolaises. De l'analyse de ce dernier, il sied de tirer la conclusion que les relations diplomatiques entre les deux pays sont au beau fixes.

b. Etat des relations entre la RDC et le Maroc

La RDC et le Maroc entretient des relations diplomatique depuis 1960, le Maroc envoie 45 bourses d'études en faveur de la jeunesse congolaises les différents accords sont signés entre les deux pays et les relations bilatérales entre les deux pays sont au beau fixe.

c. Etat des relations entre la RD et la Libye

La RDC a établi ses relations diplomatiques avec la Libye en 1973 quelque années plus tard soit en 1982, il y aura rupture des relations entre les deux pays lorsque l'ex zaïre décide de nouer ses relations avec l'Etat d'Israël. Ces relations seront reprises entre les deux pays en 1990, actuellement elles sont au beau fixe.

d. Etat des relations entre la RDC et l'Egypte

Comme pour le royaume de mari, les relations diplomatique égypto-congolaise date e 1996. i y a eu quelque problèmes, politiques actuellement ces relations sont normales. L'Egypte octroie des temps à autre des bourses d'études en faveur des cadres congolaises. Nous tenons cependant de noter qu'au poste diplomatique de la RDC au caire. Les postes de Liban, de la Turquie et du Koweït sont sous sa juridiction.

e. Etat des relations entre RDC et la Tunisie.

Les relations diplomatique entre la RDC et la Tunisie remontent depuis 1960 jusqu'à nos jours elles sont des très bonnes formes.

La Tunisie elle aussi envoie des bourses d'études en RDC et organise des stages professionnelles à Tunis pour les congolais. D'habitude, elle envoie cinq bourses.

B. LE BUREAU AFRIQUE OCCIDENTALE

C'est le deuxième bureau de la 2^{ème} division, il est supervisé par un chef de bureau portant le nom de Monsieur KABILA. Ce der nier nous parer brièvement de ce que traité ce bureau : l'état des relations diplomatique, politique et de coopération qu'entretient la RDC avec le Togo, la Guinée, le Sénégal, la Cote d'ivoire, Bénin, Nigeria, Ghana, Libéria.

a. TOGO

§ *Relation diplomatique* : avant l'établissement de l'Ambassade de la REDC au Togo, notre pays était représenté par la mission diplomatique d'Abidjan. C'est au terme du voyage officiel annuel au Togo du le feu président MOBUTU en 1971 que les deux pays on réussi d'établir les relations diplomatique au rang d'Ambassadeur ainsi en Octobre 1971 la RDC ouvrait son Ambassade à LOME et le TOGO faisait de même à Kinshasa.

§ *Relation politique* ; ces relations ont été marquées par les relations d'amitié entre le Président MOBUTU et le Président EYADEMA, ainsi il y a eu plusieurs voyages, les relations sont au beau fixe pour le moment.

§ *Relations de coopération* : la RDC et le Togo sont liées par une convention générale économique, technique, scientifique, sociale et culturelle signée à LOME le 29 avril 1974. Cette convention crée à son article 3, la commission mixte RDC et Togo. Cette première session s'est tenue à LOME du 11 au 13 avril 1985.

Les accords signés :

§ La convention générale de coopération, technique, scientifique, sociales et culturelles signée à LOME le 29 avril 1974.

§ L'accord aérien signé à LOME le 13 mai 1980.

b. GUINEE

L'établissement des relations diplomatiques entre la RDC et la Guinée remontent vers 1966.

La coopération entre la RD et la Guinée est régie par plusieurs accords signés. Au total 15 accords mais dont la plupart n'ont pas encore connu un début d'exécution. La RDC et la Guinée sont deux pays aux potentialités économiques très importantes et qui devaient développer une véritable coopération sud-sud avantageuse pour l'un et l'autre.

La volonté politique maintes fois exprimée de part et d'autre devrait être mise à profit pour rendre structurelles ces relations de coopération à travers la convention de grande commission mixte, la RD et la Guinée. Ceci pour évaluer l'application effective d'accords existants.

c. SENEGAL

Ce pays entretient un lien d'amitié et de coopération depuis 1960. Ces relations ont connu un certain refroidissement à la suite de l'expulsion de la RDC de quelques Sénégalais en situation irrégulière en 1964 - 1971. En mai 1990, ces relations se sont améliorées grâce à la signature de l'accord portant l'indemnisation de ces personnes.

d. COTE D'IVOIRE

Depuis 1960, ces deux pays ont établi leurs relations diplomatiques au niveau des Ambassades. Ils entretiennent des relations tant au niveau diplomatique qu'au niveau politique.

e. BENIN

La RDC et le Bénin ont dès les premières années d'indépendance manifesté la volonté commune d'entretenir les relations diplomatiques et politiques. C'est dans ce contexte que le Bénin depuis 1961 établit son poste diplomatique à Kinshasa pendant que les intérêts du Congo étaient encore dans ce pays gérés par l'Ambassade en Abidjan. C'est en 1973 que la RDC va procéder à la nomination de son Ambassade à COTONOU.

Les relations diplomatiques : la convention générale de la coopération économique, technique, scientifique, sociale, culturelle avait été signée entre la RDC et le Bénin en 1974. Cette convention avait été créée à son article 3 la commission mixte bénino-congolaise qui devraient servir des cadres de négociations d'accords et d'arrangements spéciaux entre les deux pays, un seul accord aérien signé le 31 mai 1974

f. NIGERIA

Les deux pays ont eues des relations diplomatiques au lendemain de l'indépendance de la RDC

en juin 1960. Jusqu'à ces jours. Ces relations demeurent normales et excellent.

§ *Relation politique* : très bonne en souvenir de soutien de la RDC au gouvernement fédéral en lutte contre la rébellion du Biafra 1967 et c'est en reconnaissance du contingent nigérian au sein de l'organisation des nations unies (ONU) u Congo. Donc la RDC et le Nigeria ont de nonnes relatons.

§ *Relation de coopération* : concrétise à ce jours la signature, le 11 février 1987 de l'accord général de coopération économique, scientifique, technique, social et culturel à Lagos qui prévoit en outre l'Institution de la grande commission mixte.

Accords signés

§ L'accord signé à Kinshasa le 18 juillet 1969 et ratifié par les deux pays

§ Accords relatif au télé-communication signé à Kinshasa le 14 avril 1975.

§ Accord aérien signé à Lagos le 25 mars 1975 et ratifiée par les deux pays.

§ Notons également l'existence des relations de coopération entre les polices de ces deux pays.

Donc la RDC et la république fédéral du Nigeria sont deux grands pays politico-économique de l'Afrique sub-saharien aux potentialités économique tut à fait complémentaire à ce titre, ces deux pays ont à présent développés une véritable coopération mutuellement avantageuses.

g. GHANA

§ *Relation diplomatique* : elle date depuis notre accession à l'indépendance car le CHANA a établi son indépendance à Kinshasa en 1960 tandis que la RDC a ouvert la sienne à Accra en mai 1969. mais pour des raison d'ordre économique, les deux ambassades ont été fermé en 1984.la réouverture des ambassades du GHANA a intervenu au mois de mai en Octobre 1997 à Kinshasa

§ *Relation politique* : elles sont excellentes à ce sujet nous pouvons relever la visite du président Ghanéen à l'occasions de l'investiture du Président Mzeé Laurent désiré KABILA

§ *Relation de coopération* : les deux pays partage des divers domaines. C'est dans ce cadre qu'ils ont créés une commission permanente mixte RDC - GHANA le 2 décembre 1978.

h. LE LIBERIA

§ Relation diplomatique : indépendante depuis le 30 juin 21960 ; la RDC entretien des relatons au niveau diplomatique avec le Liberia fut le 1^{er} à Ouvrir son Ambassade à Kinshasa au niveau de chargé d'affaires. Neuf ans après que le premier Ambassadeur libérien fut accrédité à Kinshasa. L RDC a ensuite fait autant. D'une manière générale, les relations sont bonnes. Il est nécessaire de les renforcer davantage par les actions concrètes en faveur des deux peuples.

Les deux pays ont signés un accord aérien le 27 septembre 1973 et ratifié le 24 août 1976 à Kinshasa. Cet accord permettaient aux avions de la compagnie nationale de voler désormais vers la Cote ouest africaine, Abidjan-dakar-Conacry-Moravia, un élément primordial pour la promotion des relations commerciales entre les 8 Etats.

C. BUREAU MOYEN ORIENT

Le Moyen Orient est composé de 14 pays ci-après : c'est le 3^{ième} bureau de la deuxième division , ces 14 pays sont :

1) L'Etat d'Israël

- 2) La république Arabe syrienne
- 3) La république Libanaise
- 4) Le Royaume Hachémite de Jordanie
- 5) La République d'IRAK
- 6) La république islamique d'IRAN
- 7) La république d'Arabie
- 8) L'Etat de Koweït
- 9) L'Etat Bahreïn
- 10) L'Etat de QATAR
- 11) L' Etat Zénèra Arabe-unie
- 12) Le sultanat d'Oman
- 13) La république Arabe du YEMEN du Nord
- 14) La république Arabe populaire du YEMEN du Sud

La RDC a suivi beaucoup plus de relations de coopération avec les Etats suivant :

- a. L'Etat d'Israël
- b. La république islamique d'IRAN
- c. L' Etat Zénèra Arabe-unie
- d. La république Libanaise

Les relations diplomatique entre la RDC et Moyen Orient remontent aux heures de son indépendance. ce relations ont connu le haut et les bas jusqu'à la rupture intervenu le 04 Octobre 1970 en 1982. la RDC avait décidé de renouer les relations avec l'Etat d'Israël pays d'Arabe se sont aussi rétractés.

a. Etat des relations entre la RD et l'Etat d'Israël

§ *Relations diplomatique* : elles remontent vers 1962 mais à cette époque les intérêts de la RDC étaient représentés par la Tunisie, le gouvernement congolais a ouvert son Ambassade en Israël en 1963 et rompu à 1973 à la suite de l'occupation du SINAÏ par Israël. Ces relations ont été repris en 1982 après la restitution par l'Etat d'Israël du même SINAÏ. La reprise des relations diplomatique avec l'Etat d'Israël a provoqué un mécontentement. Toutefois ces relations demeurent excellents. En effet l'Etat d'Israël était représenté en RDC au niveau d'Ambassade. A ce sujet les autorités israéliennes réclame le rétablissement de l'équilibre en la matière.

§ *Relation diplomatique* : entre les deux pays restent bonnes ,en dépit des ennuis manifeste d'Etat Hébreux avec le Rwanda.

§ *Relations de coopération* : elles sont multi-sectorielles et se développent dans le cadre depuis 1990 de la 2^{ème} session tenue et dernière session ordinaire. Ces relations sont à jouissances des domaines agricole et de la santé. Israël et l'un des barrières de fond de la construction et l'équipement de l'hôpital Kimbanguiste à Kinshasa. Israël offre de bourses de stage aux étudiants congolais dans le domaine surtout d'éducation.

b. Etat des relations entre la RDC et la République d'Arabie saoudite

d. Etat des relations entre la RDC et la République d'Arabie saoudite.

Le Royaume d'Arabie Saoudite est l'un des pays arabes le plus ouvert au monde non seulement qu'il abrite son territoire mais par le fait qu'il est tolérant que beaucoup es pays arabes.

§ *Relation diplomatique* : elles ont existé au ni veau des ambassadeurs en 1975 et ont été rompu en depuis 1982 à la suite de rétablissement des relations avec Israël. Pour le moment la RDC a un chargé d'affaires en poste à riyad. Cette nomination marque la reprise des relations diplomatiques pendant plusieurs années mais jusqu'à présent eux n'ont pas une représentation diplomatique à Kinshasa. Pendant la 2^{ième} ces relations furent bonnes mais actuellement elle on connus un ralentissement avec la réduction sensible des représentants de haut rang.

§ *Relations de coopération* :il n'existe pas un accord qui régit cette relation entre les deux pays. Mais des actions importants sont notés avant la rupture des relations diplomatique.

Par manque d'information précises, il nous est difficile d'apprécier, l'existence ou non d'on contentieux entre les deux pays toutefois dernièrement les hommes d'affaires saoudiens ont effectué une mission de profession dans les mines de la provinces du KATANGA.

Problème pendant :

Depuis que le royaume d'Arabie saoudite a autorisé aux américains de poser sur son sol leur base militaire pour attaquer l'IRAK lors de l'Invasion du KOWEIT par celui ci ainsi que les attaques des américains pour le renversement du régime de Saddam hussein. Cette situation a provoqué de la part des Israélites extrémistes.

En outre, beaucoup de services de renseignement occidentaux estiment que nombreux de terroristes viennent de l'Arabie saoudite ou sont soutenus par les riches originaires de ce pays.

L`Arabie saoudite est parmi le pays du moyen orient qui souhaite que la reprise des relations diplomatique précède la coopération. on remarquera que avant la rupture elle avait manifesté sa volonté de coopération positivement avec la Congo. Il va falloir également envisager l'institution de la Convention générale de coopération économique, technique, sociale et culturelle.

d. Etat des relations s entre la RDC et la république islamique d'IRAN

§ *Relation diplomatique* : elle remontent à 1972 et ont connu des hauts et des bas. Elles se sont détériorés en 1987 suite au rétablissement des relations diplomatiques entre le RDC et l'Israël qui reste l'ennemie juré de l'Iran et d'autres pays de la région. Pour le moment elles sont normale en dépit de la fermeture de fiat de l`Ambassade de la RDC à Téhéran en 1985 et du fait que la mission diplomatique iranienne à Kinshasa ne soit dirigée. Depuis plusieurs années les iraniens ne cessent de demander la réouverture par la RDC de sa chancellerie à téhéran.

§ *Relation politique* : elles étaient très bonne pendant le règne de Mzee Laurent Désiré KABILA en raison de l'identité des vues des responsables politiques des deus pays sur les notions de patriotismes et de nationalisme. Ces relations sont devenus tièdes depuis la mort de Mzee Laurent désiré KABILA en janvier 2001.

§ *Relation de coopération* : elles sont bonne et ont pou base l'accord général de coopération économique, technique, scientifique, socioculturel conclu à Kinshasa par les deux pays depuis le 01 septembre 1978. cet accord prévoit, l'institutionnalisation de la grande commission mixte RDC-IRAN qui jusqu'à à ce jour n'a jamais tenu sa première réunion.

Quelques accords :

§ Accord portant organisation et fonctionnement de la grande commission mixte

§ Accord commercial.

§ Accord aérien

§ Protocole d'accord portant création d'une commission spéciale mixte en matière commerciale

§ Accord portant fourniture du pétrole.

Problème bilatéraux pendant :

Paiement par la RDC des frais divers inhérents à la garde et l'entretien supposé de l'immeuble qui abritait sa chancellerie à Téhéran, au cas où il n'aurait pas été repris par le propriétaire.

La RDC et la république islamique d'IRANs sont deux états du Sud ayant des potentialités économiques quasi complémentaires et susceptibles d'être exploitées à travers la promotion et le développement des relations de coopération bilatérale mutuellement avantageuses. A titre d'exemple, le pétrole et autres produits pétrochimiques iraniens pourraient intéresser la RDC tandis que le bois, le café, le Thé et autres produits miniers congolais feraient l'affaire de l'IRAN.

III. LA TROISIEME DIVISION : ORGANISATION REGIONALES ET

SOUS REGIONALES AFRICAINES.

Contrairement aux deux premières divisions qui traitent exclusivement des relations bilatérales entre la RDC et un pays déterminé. La troisième s'occupe des autres Etats au sein d'une Organisation Internationale Continentale en Afrique. Excepté celle qui touche à la CEPGL. Par ailleurs cette division s'occupe exclusivement de l'Union Africaine sur le plan organisationnel, cette division est subdivisée en trois bureaux à savoir :

A. Le Bureau organisation africaine à caractère politique

B. Le Bureau organisation africaine à caractère économique

C. Le Bureau organisation africaine à caractère économique, scientifique et socioculturelle

La période de notre stage nous avons eu à faire le tour des différents bureaux dans cette division :

A. LE BUREAU ORGANISATION AFRICAINE A CARACTERE POLITIQUE

C'est le premier bureau de cette division, il traite des relations entre la RDC et l'unique organisation continentale. L'union africaine. La RDC est membre fondateur de cette organisation. Il est dirigé par monsieur TSHIMANGA BAKALEJA KUAMBA qui est au rang de chef de bureau. Dans ce bureau, nous avons étudié le dossier concernant l'Union Africaine, et de cette étude nous avons retenus ce qui suit :

1. L'Union Africaine :

L'union africaine et une Organisation à caractère politique créée le 09 septembre 1999 en Libye. C'est une organisation ayant 53 Etats membres à l'exception du Maroc. Son siège se trouve en Ethiopie précisément à Addis-Abeba. L'Ambassadeur de la RDC accrédité en Ethiopie joue un donc deux rôles. Il gère :

Ø Les relations bilatérales : il représente la RDC auprès de l'Etat Ethiopien

Ø Les relations multilatérales : il représente la RDC auprès de l'Union Africaine.

- Objectif de l'union Africaine :

L'union africaine a pour objectif de :

- § Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains ;
- § Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance de ces Etats membres ;
- § Promouvoir la paix, la sécurité et sa stabilité sur le continent africain
- § Promouvoir le développement durable sur tous les plans : économique, social, culturel et l'intégration des économies africains.

- Principes de l'union africaine

- § L'égalité, souveraineté et l'indépendance de tous les Etats de l'union
- § Le respect des frontières existant au moment de l'accession de l'indépendance
- § La participation des peuples africains aux activités de l'Union
- § La mise en place d'une politique de défense commune pour le continent africain.

- Organe de l'Union Africaine :

§ La conférence des chefs d'Etats et des gouvernements de l'Union en juillet de chaque année) et une fois par mois une session ordinaire et si nécessaires une session extra-ordinaire ;

§ Le conseil exécutif : Ministre des affaires étrangères et d'autres experts se réunissent deux fois par ans, en Mars et en juin (Conseil des ministres)

§ La commission de l'union

§ Le parlement panafricain

§ Les comités des représentants

§ La Cour de Justice

§ Les comités des techniques organisées

§ Conseil de paix et de sécurité

§ Institutions financières(Banque centrale africaine)

B.LE BUREAU ORGANISATION AFRICAINES A CARACTERE ECONOMIQUE

C'est le 2^{ème} bureau de la troisième division, il s'occupe des organisations Africaines à caractère économique . ce bureau est dirigé par monsieur par les quatre organisations à caractère économique la RD ne prend part qu'à trois organisations à savoir : la SADEC, LE COMESA et la CEAC.

1. SADEC

La communauté de développement de développement de l'Afrique Australe. Le traité de l'SADC a été signé en 1992 à Windhoek par les chefs d'Etats des et des gouvernements.

- Objectif de la SADC :

§ La réalisation d'une croissance et d'un développement plus équilibré et plus harmonieuses à leur structure de production..

§ La production d'un développement conjoint dans tous les domaines de l'activité économique et l'adoption conjointe des politiques et des programmes macro-économique en vue de relever le niveau de vie de population et de favoriser les relations peu étroites entre les Etats membres.

§ La création d'un environnement propice conjointe du développement

§ La promotion de la paix, la sécurité et de stabilité économique de la région

§ Le renforcement des relations entre le marché commun et le reste de marché, ainsi que l'adoption des positions communs ;

§ La contributions à la mise en place de l'avancement et la réalisation des objectifs de la communauté économique africaine.

- Historique de la SADC

Elle a été créée sur le centre de l'ex SADEC, c'est à dire Soutien africa coordination, conférence du développement. Cette coordination à l'époque canalisait les efforts du développement . elle avait pour objectif :

La lutte contre les méfaits de l'apartheid et de la colonisation dans une partie de l'Afrique Australe. En 1992 en Zambie, les chefs d'Etats et des gouvernements ont signé la déclaration et le traité instituant la communauté de développement de l'Afrique australe

la RDC a rejoint la communauté en 1997 après la libération du Congo par l'AFDL. Dans ce bureau nous avons eu à étudier le dossier à l'Etat des relations entre la RD et la SADC.

La SADEC est un partenaire économique d'avenir, il compte en son sein des pays aux potentialités économiques remarquables. La sous région dispose de 60% de l'énergie électrique du continent. Elle a tout les atouts pour le développement durable des pays membres.

2. COMESA

- Signification : le Marché Commun de l'Afrique de l'Est et Australe :. Il est un regroupement d'intégration régionale composé de 20 pays africaines qui convenus de promouvoir le développement du commerce et la mise en valeur de leurs ressources naturelles et humaines dans l'intérêts mutuel de leurs populations.

- Historique : la COMESA a été créée en 1994 grâce à la zone des échanges préférentielles des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique (ZEP) qui existait depuis 1982 dans le cadre du plan d'action et l'acte final de Lagos et de l'organisation de l'unité africaine (OUA)

- Objectif :

§ L'intégration régional sur le plan économique de tous les pays membres ;

§ Le développement du commerce des Etats membres en couvrant un grand nombre de sections d'activités ;

§ Promouvoir le développement économique des Etats membres pour la promotion d'une intégration régionale orienté vers l'extérieur

- Domaine d'activités : la COMESA s'occupe

§ Du commerce des biens et des services y compris les mécanismes de règlement,

§ De la promotion et facilitation de l'investissement

§ Du développement de infrastructures ;

§ Du commerce de l'électricité ;

§ De la paix et de la sécurité entre les Etats membres.

- Principes du COMESA

§ Egalité interdépendance entre les Etats membres ; solidarité et autosuffisance collectives

§ Non agression entre les Etats membres

§ Reconnaissance, promotion et protection des droits de l'Homme

§ Maintien de la paix et de la stabilité relations de bon voisinage

§ Engagement aux registres pacifiques des différends entre les Etats membres.

§ Promotion et maintien d'un système de gouvernance responsable juste et démocratique.

- Etats membres

Ø L'Angola

Ø Le Burundi

Ø L'Ethiopie

Ø Le KENYA

Ø Le Namibie

Ø Le Malawi

Ø La RDC

Ø Le Rwanda

Ø L'Ouganda

Ø Le Soudan

Ø La zambie.

3. CEEAC

- Signification : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

- Historique : la CEEAC est née suite au plan d'action et à l'acte final de Lagos qui demande aux pays africains de se regrouper pour amorcer l'intégration économique.

La rivalité de leaderships entre Zaïre de MOBUTU et le Cameroun n'avait pas permis à cette communauté de fonctionner normalement. Mais actuellement, il y a quelques initiatives timides pour la relance de la communauté.

- Siège : Libreville(Gabon)

C. LE BUREAU ORGANISATION AFRICAINES A CARACTERE SCIENTIFIQUE

ET SOCIO-CULTURELLE

C'est le troisième bureau de la troisième division. Ce bureau s'inscrit toujours dans la logique du plan d'action et l'acte final de Lagos relatif à l'intégration régionale africaine à travers les

au plan d'action et l'acte final de Lagos relatif à l'intégration régionale africaine à travers les différentes organisations tout au long de notre stage dans ce bureau nous avons retenus que :

Les principes d'attributions dans ce bureau sont :

§ Répertorier toutes les organisations scientifiques, techniques et socioculturelles auxquelles la RDC est membre ;

§ Suivre et appliquer les résolutions issues de l'Assemblée Générale de l'ONU

§ Suivre les résolutions et recommandations des organisations dont la RDC n'est pas membre en évaluant l'intérêt de la RDC en vue d'une éventuelle adhésion.

La RDC entretient des relations avec plusieurs organisations africaines à caractères scientifique, culturelles et socioculturelles dont elle est membre tandis que qu'elle suspendu sa participation dans d'autres suite à la crise qu'elle traverse. Parmi celles dans lesquelles la RDC est active nous pouvons citer :

§ L'Institut Panafricain pour le Développement (IPED)

§ Le Centre Régional Africain des Sciences et Techniques de l'Espace(CRASTELI)

§ L'Institut Africain de l'Energie Atomique.(IAEA)

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Notre stage effectué au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale dans la Direction Afrique et Moyen Orient du 18 décembre 2006 à 31 Janvier 2007 nous a été bénéfique.

Tout au long de notre stage, outre les connaissances que nous avons acquises sur les relations qu'entretiennent la RDC avec ses partenaires, nous avons été adaptés à la vie professionnelle en apprenant la rédaction de la note verbale, note explicative, message, lettres administratives....

Suite à notre observation, nous avons remarqué que les agents accrédités dans ce ministère sont mal rémunérés, l'irrégularité de paiement des agents accrédités. Les bâtiments délabrés à cause de manque d'entretien. Les quelques machines qui restent, sont archaïques . Et ce qui découle comme conséquence :

§ La démotivation des certains agents,

§ Le manque de renforcement des capacités des services et du personnel,

§ Le manque des certains documents importants,

§ La mauvaise conservation des équipements des bureaux etc.

Il est juste que la situation difficile qui prévaut actuellement dans notre pays a des répercussions sur le fonctionnement de l'appareil de l'Etat. En principe le pays devait participer dans diverses réunions organisées par l'Union Africaine. Mais la situation actuelle et surtout l'irrégularité de paiement des contributions auprès de différentes organisations continentales Africaines, du fait que le pays n'a pas droit à la parole pendant les assises et ne participe pas aux réunions prioritaires.

En guise de conclusion, nous souhaitons que le gouvernement en place fournisse à la direction les moyens importants et nécessaires pour son fonctionnement normale afin qu'elle puisse s'acquitter convenablement de la mission qui lui assignée ou confiée.

© Memoire Online 2007 - Pour tout problème de consultation ou si vous voulez publier un mémoire: webmaster@memoireonline.com

